



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 20 avril 2026

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (<u>à l'ouverture</u>) : 41	Date convocation : 14/04/2026
Pouvoirs de vote : 3	Date d'affichage : 14/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°076-2026 – Administration générale / Gouvernance T.E. 47 - Commission Consultative de l'Energie - Election des délégués	Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 23 AVR. 2026 Publication : 23 AVR. 2026
---	---

Commune	Nom - Prénom	Présent	Supplée par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	MELON Christophe	X					
	ROSSET Lise	X					
	NEBLE Henri	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	BOUCHERES Jeanne	X					
	MOSCHION Nicole	X					
	LAFON Alain	X					
	TOULMONDE Martine					X	
AMBRUS	LAFOUGERE Christian			X	Pouvoir à TEULLET Daniel		
BAZENS	BICHET Didier	X					
BOURRAN	MONETTA Alain	X					
CLERMONT-DESSOUS	ORLIAC Dominique	X					
	MILHOUET Sylvain	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	SERENA Michel	X					
	DE LONGHI Isabelle	X					
	SARTORI Jean-Michel			X	Pouvoir à DELONGHI Isabelle		
FREGIMONT	PALADIN Alain		X		Supplée par DULIN Pierrick		
GALAPIAN	LEBON George	X					
GRANGES/LOT	MILLIOT Jean-Luc	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LLORCA Jean-Marc	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	X					

MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X			
NICOLE	COLLADO François	X			
PORT SAINTE MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET Jean-Pierre		X	Pouvoir à LARROY Jacques	
	ARCAS Elisabeth	X			
	COUGET Annie	X			
	DUMAIS Jacques	X			
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	PECOURNEAU Christian	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	RINALDI Laurent	X			
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard		X	Suppléé par DEMONIN Catherine	
SAINT-LEON	TRIQUET Vincent	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	THOUEILLE Josiane	X			
SAINT-SALVY	COUZARD Pascal	X			
SAINT-SARDOS	MÉROT Marie-Thérèse	X			
SEMBAS	BOUDOUX DE HAUTEFEUILLE Christophe	X		Arrivée à 17h50-Délib. 048-2026	
Soit, pour cette séance :		42	3		1

A été nommé Secrétaire de séance : Vincent TRIQUET

Délibération n°076-2026 – Administration générale / Gouvernance T.E. 47 - Commission Consultative de l'Energie – Election des délégués	Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 23 AVR. 2026 Publication : 23 AVR. 2026
---	---

Le Président rappelle que la dénomination du Syndicat Départemental d'Electrification d'Energie du Lot-et-Garonne (S.D.E.E. 47) a évolué pour devenir Territoire d'Energie Lot-et-Garonne (T.E. 47).

Conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, transposé à l'article L. 2224-37-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le syndicat a créé la commission consultative comprenant tout syndicat exerçant la compétence d'autorité organisatrice d'un réseau public de distribution d'électricité et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département.

Son action doit permettre de mieux réguler les capacités d'action de maîtrise de la demande d'énergie (M.D.E.) et de gestion des réseaux de distribution, de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, pour une mise en œuvre efficace de la transition énergétique. Mais cette commission est aussi un lieu de partage d'expériences, d'échange et d'élaboration de projets communs.

Le syndicat est administré par un comité syndical au sein duquel chaque établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.) dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

~~~~~

**Vu** les articles L5211-1 et L2121-21 du C.G.C.T.,

**Considérant** les modalités de désignation visées par l'article L5211-1 et L2121-21 du C.G.C.T.,

Monsieur le Président précise, qu'en application de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020, l'organe délibérant d'un E.P.C.I. peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux

nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnées à l'article L5711-1 du C.G.C.T., dont le syndicat T.E. 47.

En conséquence, Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de ne pas procéder par vote à bulletin secret,

Il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à ce syndicat.

**Ceci exposé,**

Après appel à candidature,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré**

*45 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention*

- 1. Décide de ne pas procéder** aux désignations par un vote à bulletin secret ;
- 2. Déclare élus** comme représentants de la Communauté de Communes auprès du syndicat départemental Territoire Energie 47 :
  - Monsieur Sébastien Chaudagne en qualité de titulaire,
  - Monsieur Philippe Bousquier en qualité de suppléant.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
José Armand

